

DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNE DE PÉRIERS SUR LE DAN
14112

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Réglementant la circulation sur le territoire de la commune de Périers-sur-le-Dan
Inspections télévisées sur réseaux EU et EP pour l'année 2026

Le Maire de la commune de Périers sur le Dan,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R44, R225 et R227 du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967,

Vu les arrêtés subséquents portant sur la modification ou la révision des parties 1 à 8 du livre I de l'instruction susvisée, notamment l'arrêté du 16 février 1988,

Vu la demande de l'entreprise SATER MADELINE en date du 11 décembre 2025.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité lors des inspections télévisées des réseaux d'assainissement EU et EP sur les voiries de la commune, réalisée par SATER MADELINE - rue de la mer - 14550 BLAINVILLE-SUR-ORNE représenté par Madame Elodie DEVILLIERS, de réglementer la circulation à Périers-sur-le-Dan.

A R R È T E

Article 1 : Pendant la durée des travaux qui se dérouleront du 06/01/2026 jusqu'au 31/01/2026. La circulation sera alternée manuellement par l'entreprise organisatrice. En cas de nécessité impliquant des conditions plus restrictives, des mesures complémentaires pourront être appliquées mais devront faire l'objet d'une régularisation par la prise d'un arrêté temporaire particulier.

Article 2 : Les dispositions visées à l'article précédent seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera mise en place et entretenue par les entreprises chargées des travaux.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Calvados
- A la Gendarmerie de Ouistreham
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement du Calvados chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.
- Caen la mer,
- SDIS,
- Habitants par le site

Fait à Périers sur le Dan, le 12 décembre 2025

Le Maire-Adjoint,



Fabrice LETELLIER



